

1. Introduction :

Le **CAD-Collectif des Assistant.e.s Dessinateur.ice.s** (66 personnes) est né, en Octobre 2025, d'échanges entre plusieurs professionnel-le-s du bureau de dessin de plan. Ces discussions faisaient écho aux alertes récentes sur les conditions de travail dans le secteur de la décoration. Nous avons constaté des difficultés similaires à celles rencontrées par les autres services, parfois différentes du plateau, mais qui ne sont pas anecdotiques.

Notre texte est une analyse factuelle des problèmes rencontrés par notre branche, tiré d'un questionnaire et sur les retours d'expérience de 40 professionnel-le.s.

Cet état des lieux joue un rôle fondateur, un outil de prise de conscience interne. Il ouvre la voie à une structuration collective du métier. Il pose les bases pour des revendications futures ou des chartes de bonnes pratiques.

Nous affirmons notre attachement au métier, à la qualité artistique et nous souhaitons apporter notre soutien à tous les services en tension de la déco. Nous aspirons également à soutenir et à accompagner la jeune génération, qui se retrouve parfois seule et démunie face aux débordements.

Face à ces constats, nous souhaitons participer à ***l'état des lieux du département Décor*** initié par l'ADC.

2. Axe de discussion:

1/ Préparations :

Les temps de préparations se réduisent. Fournir des plans réfléchis, réalistes et aboutis devient difficile.

Notre métier est technique, artistique et créatif. Il y a une grande frustration de ne pas pouvoir assez bien répondre aux demandes du/de la chef.fe déco par manque de temps pour chercher des références, proposer des solutions intéressantes, essayer différentes possibilités. Nous nous retrouvons à faire du décor à l'emporte-pièce et plus du sur mesure. Nous travaillons en flux tendu où le tâtonnement inhérent à la matière que nous travaillons, l'investigation, la recherche n'ont plus leurs places.

Cela entraîne un retard de livraison des plans pour la construction, puis la peinture, ce qui finit par pénaliser les départements ensemblierie et accessoires. Il en découle une livraison finale de décors éloignée des capacités réelles de l'ensemble du département décoration, tant artistiques que techniques et crée des tensions entre les départements.

Les temps nécessaires aux étapes de création de décors doivent être pris en compte pour l'évaluation du démarrage du bureau dessin ainsi que pour la durée de préparation.

Dans notre cas, évaluer les phases comme:

- La recherche/documentation.
- La conception incluant ses va-et-vient.
- La réalisation des plans d'exécution et des détails techniques.
- L'élaboration des fichiers pour usinage numérique (CNC)
- La transmission des documents et des informations vers les autres branches du département

Notre responsabilité est engagée via les documents que nous livrons, sur le plan esthétique et technique, ainsi qu'au niveau des coûts et de la sécurité. Les documents deviennent contractuels et toute erreur se répercute sur le travail des autres et sur les budgets.

Ne serait-il pas nécessaire de rédiger une note simple pour réexpliquer notre organisation au sein de la déco et faire connaître aux producteurs et directeurs de production les tenants et les aboutissants de nos postes ?

Questions : Afin de comprendre les problématiques des chef.ffe.s décors, comment ressentent ils/elles leurs interactions avec les producteurs, comment ont elles évoluées, et de fait comment cela impacte leur relation avec leur équipe déco.

2/ Mise en scène:

Les demandes et les modifications de dernière minute non contrôlées, les séries sans scénario au démarrage de la préparation (avec très souvent une réécriture en cours de route), les décors annulés alors qu'ils sont entièrement dessinés, les plans de travail drastiquement modifiés entraînent de trop nombreuses modifications majeures, à la limite du gérable, au sein d'un planning déjà serré.

Ces aléas, s'ils sont une richesse et une part de l'ADN de la création audiovisuelle en France, prennent aujourd'hui des proportions bien trop importantes.

3/ Définitions de poste (Flou hiérarchique et formation insuffisante)

Les définitions de postes sont floues, mal définies et poreuses entre les échelons (1er/ second/ troisième).

Nous notons un abus de l'emploi des 3^e assistant.e.s à qui revient la charge et la mission d'un second, cela sur de nombreux projets. Un.e 3^e doit pouvoir être correctement formé.e afin d'acquérir les bons réflexes et qu'il puisse intégrer les bonnes pratiques.

Le phénomène se répète pour les 2^e assistant.e.s ayant parfois une partie de la charge et de la mission d'un.e 1^{er}.e assistant.e dessin.

4/ Heures supplémentaires :

Le temps de travail stipulé dans nos contrats est de 39 heures. Chaque dépassement doit être anticipé, en accord avec le/la dessinateur.rice, et doit être validé par les cadres comme cela est le cas au plateau.

Lorsque des heures supplémentaires sont nécessaires, leur nombre doit être conforme aux conventions collectives et doivent être payées en conséquence.

Elles ne doivent plus être la norme, les réguler réduit les risques de syndrome d'épuisement professionnel.